

# **LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.881.659,50 €  
Siège social : 6 avenue des Andes, Bâtiment 11, ZA de Courtaboeuf, 91940 Les Ulis  
323 036 921 R.C.S. Evry

Mmes et Mrs. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le **Mercredi 14 Septembre 2022 à 14H30**, au siège de la Société, 6 avenue des Andes, Bâtiment 11, Z.A. de Courtaboeuf, 91940 Les Ulis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 14 Septembre 2022**

### **A TITRE ORDINAIRE**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2022
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les engagements et conventions réglementés
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance et des membres du Conseil de Surveillance, en application de l'article L.22-10-6 du Code de Commerce
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire, en application de l'article L.22-10-26 du Code de Commerce
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire, en application de l'article L.22-10-26 du Code de Commerce
- Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par l'article L.22-10-9 I du Code de Commerce
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021/2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Luc LE COTTIER, Président du Conseil de Surveillance, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021/2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Aymeric LE COTTIER, Président du Directoire, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021/2022 ou attribués au titre du même exercice à M. Emmanuel LE COTTIER, membre du Directoire, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce
- Rémunération du Conseil de Surveillance
- Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes
- Mandat de la société CORTEN, membre du Conseil de Surveillance
- Autorisation à donner au Directoire pour opérer sur les actions de la Société

## **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

—Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

—Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public

—Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code Monétaire et Financier

—Fixation du montant global des délégations consenties aux termes des 17<sup>ème</sup> à 19<sup>ème</sup> résolutions

—Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, de toute filiale et/ou de toute autre société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

—Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions donnant droit par exercice à l'attribution de titres qui seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société réservée à une catégorie de personne

—Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières au profit de catégorie de personnes

—Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir aux salariés et mandataires sociaux de la société des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes de la société

—Autorisation à donner au Directoire pour réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société

—Délégation de compétence pour donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet de décider l'augmentation de capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres

—Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés : Décision à prendre en application de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce

## **A TITRE ORDINAIRE, DE NOUVEAU**

- Pouvoirs pour les dépôts et formalités

*Le Directoire*